

**Groupe de travail
préparation des élections professionnelles 2026
dans la fonction publique territoriale**

Mardi 25 mars 2025

Ordre du jour

- 1) Introduction
- 2) Evolutions règlementaires du vote électronique
- 3) Calendrier
- 4) Retour sur les élections professionnelles de 2022 et organisation des élections professionnelles 2026

1. Introduction

2. Evolutions règlementaires du vote électronique

Nouveau cadre réglementaire du vote électronique pour 2026

- Un décret principalement technique pour l'ensemble des 3 versants de la fonction publique en remplacement des 3 décrets FPE, FPT, FPH pour :
 - S'inscrire dans les travaux de codification de la partie réglementaire du code général de la fonction publique (CGFP)
 - Tirer les enseignements des élections de 2022 (encadrement des pouvoirs du prestataire de vote électronique face à l'autorité des organisateurs de scrutin, précisions sur le rôle de l'expert indépendant, sécurisation du processus électoral dans le déroulé des opérations et dans les garanties apportées aux électeurs, etc.)
- Travaux menés au format GT du conseil commun de la fonction publique : 5 GT entre décembre 2023 et février 2024 sur le sujet, préalablement à la consultation du CCFP

Diapositive 6

DGCL
Direction générale
des collectivités locales

Nouveau cadre réglementaire du vote électronique pour 2026

FPE
Décret n° 2011-595
du 26 mai 2011

FPT
Décret n° 2014-793
du 9 juillet 2014

FPH
Décret n° 2017-1560
du 14 novembre 2017

**Code général de la
fonction publique**
R. 211-503
à R. 211-584

GT EP 2026 n°1 – 25 mars 2025

DIRECTION GÉNÉRALE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

6



Nouveau cadre réglementaire du vote électronique pour 2026

- Conservation des dispositions de fond en ce qui concerne les spécificités du versant territorial (droit constant vis-à-vis du décret n° 2014-793 du 9 juillet 2014), notamment :
 - ✓ Le VE reste une faculté choisie par l'autorité territoriale après avis de son CST.
 - ✓ En cas de recours au VE :
 - La mise en place d'un poste informatique dédié au VE dans un local aménagé demeure obligatoire.
 - La mise en ligne des listes électorales ne peuvent remplacer leur affichage.
 - La mise en ligne des candidatures et des professions de foi ne remplace pas leur transmission papier aux électeurs ni l'affichage des candidatures.

- Précisions pour l'ensemble des 3 versants sur différents volets du VE (rôle des différents acteurs, garanties du système, communication des rapports de l'expertise indépendante...)

GT EP 2026 n°1 – 25 mars 2025DIRECTION GÉNÉRALE DES COLLECTIVITÉS LOCALES7

Demande des OS de revenir à l'ancienneté écriture de l'article relatif à l'accompagnement par une personne de son choix. La nouvelle écriture semblant réduire les possibilités de recours en visant les personnes en situation de handicap (article trois versants).

Diapositive 8

DGCL
Direction générale
des collectivités locales

Elaboration d'un cahier des clauses techniques particulières type (CCTP-type)

- ❑ Le VE étant le mode de scrutin par défaut en FPE, élaboration d'un outil d'aide à l'établissement des CCTP à destination des ministères prenant en compte les travaux des évolutions réglementaires.
- ❑ Adaptation par la DGCL au versant FPT.
- ❑ Ce CCTP-type est un outil à la libre disposition des employeurs territoriaux qui peuvent, s'ils le souhaitent, s'en inspirer pour établir leur CCTP.

GT EP 2026 n°1 - 25 mars 2025 DIRECTION GÉNÉRALE DES COLLECTIVITÉS LOCALES 8

Les OS souhaitent l'élaboration d'un guide pratique sur le recours au vote électronique.

Une transmission des deux CCTP-type FPT (celui du système de vote électronique et celui de l'expertise indépendante) sera effectuée aux membres du GT qu'ils seront validés.

Diapositive 9

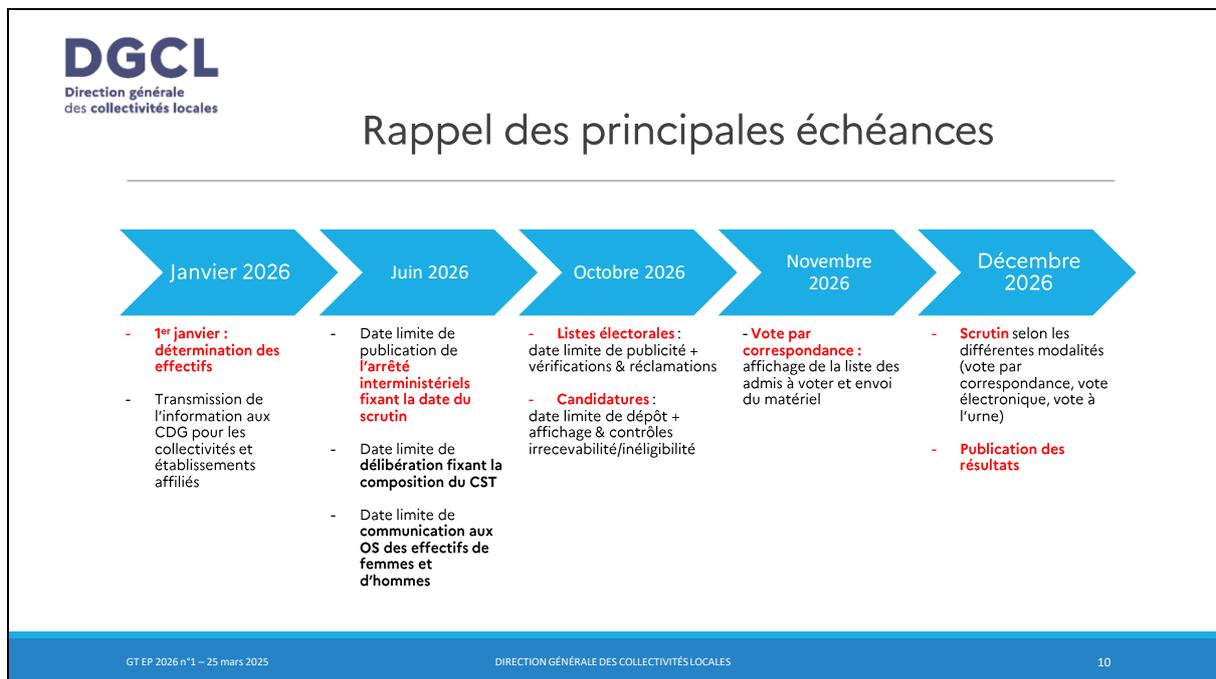
DGCL
Direction générale
des collectivités locales

3. Calendrier

GT EP 2026 n°1 – 25 mars 2025

DIRECTION GÉNÉRALE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

9



Les OS souhaitent que la frise chronologique soit complétée par la temporalité de la période de négociation du protocole électoral entre janvier et juin, d'une part, ainsi que par les délais réglementaires.

Les OS préconisent une date de début du scrutin postérieure au 1^{er} du mois pour assurer la prise en compte des nouveaux arrivants dans les votants.

Le souhait de tous est de disposer de la date du scrutin le plus tôt possible dans l'année pour assurer une organisation la plus anticipée et sereine.

Diapositive 11



Points d'attention sur le calendrier

- En parallèle de l'organisation des élections professionnelles se tiendront les élections municipales en mars 2026 :
 - Impact possible sur les délibérations à prendre et sur le dialogue OS / employeurs en cas de changement d'exécutif
- Certains jalons du calendrier sont susceptibles d'évoluer légèrement d'ici fin 2025 : réflexions sur un chantier réglementaire porté par la DGAFP

GT EP 2026 n°1 – 25 mars 2025 DIRECTION GÉNÉRALE DES COLLECTIVITÉS LOCALES 11

Les CDG ont alerté sur les effets en 2026 des élections municipales qui entraînent le renouvellement également des « interco » et des conseils d'administration des CDG.

Les CDG souhaitent être informés des éventuelles évolutions réglementaires au plus tôt afin de les intégrer à leurs *mementos* sur les élections professionnelles.

4. Retour sur les élections professionnelles de 2022 et organisation des élections professionnelles 2026

Outils de préparation des élections professionnelles

☐ Certains outils mis en place en 2022 ont vocation à être reconduits pour la préparation des élections professionnelles de 2026, à savoir :

- **Organisation des groupes de travail DGCL :**
 - En parallèle des groupes de travail organisés par la DGAFP – focus sur la FPT
 - A échéance régulière : prochain GT à la rentrée 2025, puis trimestriel
- **Boîte mail fonctionnelle** pour répondre aux questions spécifiques sur les élections professionnelles : dgcl-elections-fpt2@dgcl.gouv.fr
- Actualisation et alimentation d'une **Foire Aux Questions** (publiée sur le site internet de la DGCL)

DGCL
Direction générale
des collectivités locales

RETEX 2022 et perspectives 2026

□ **Objectif des groupes de travail** : diffuser de l'information aux employeurs et organisations syndicales pour préparer au mieux l'organisation des élections professionnelles de 2026.

→ Pour ce faire, co-construction :

- Y a-t-il des éléments datant des élections professionnelles 2022 sur lesquels il serait pertinent de communiquer ? A la fois bonnes pratiques à partager ou points d'attention à travailler.
- Y a-t-il des besoins recensés qui pourraient s'inscrire à l'ordre du jour des prochains groupes de travail ?

GT EP 2026 n°1 – 25 mars 2025 DIRECTION GÉNÉRALE DES COLLECTIVITÉS LOCALES 14

Pour les membres du GT, il apparaît nécessaire de rappeler aux autorités territoriales:

- la nécessité de prendre une délibération pour fixer la composition du CST
- la vigilance à apporter aux délais de communication du matériel de vote dans les cas de vote par correspondance, notamment en Outre-Mer
- l'intérêt d'un protocole d'accord électoral qui permet notamment de préciser les modalités d'accompagnement des agents pour le vote électronique (illétrisme, et illectronisme)

Des retours d'expérience ont permis de mettre en lumière de bonnes pratiques pour assurer une forte participation, comme le recours à des modalités de vote mixte, la proximité du bureau de vote, la formation des agents en amont (voire des mises en situation de vote électronique), la coordination des employeurs entre eux pour la période de vote, la disponibilité des services RH...

Les modalités du scrutin pour les agents des MDPH et la comptabilisation de leur vote ont été questionnées et plus largement des GIP ou de certaines structures comme les GCSMS.

Diapositive 15

DGCL
Direction générale
des collectivités locales

CONCLUSION

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

GT EP 2026 n°1 – 25 mars 2025 DIRECTION GÉNÉRALE DES COLLECTIVITÉS LOCALES 15